



Fête de la poésie 2025 - REGLEMENT

Article 1 : Objet

Le Service Culture de la Ville de Wambrechies organise un appel à Poèmes ouvert à tous, du **10 janvier 2025 au 12 février 2025 (clôture des réceptions)**.

Article 2 : Condition de participation

L'appel est accessible à partir de 6 ans.

Article 3 : Condition géographique

Cet appel à poèmes a une envergure régionale, c'est pourquoi les participants doivent être habitants de la région Hauts-de-France.

Article 4 : Thématique

Alors que nous avons l'habitude d'inviter le photoclub wambrecitain à illustrer les poèmes reçus dans le cadre de l'appel à poème annuel, cette année la formule change.

Les poètes en herbe ou confirmés sont invités à illustrer d'un poème les photographies du photoclub wambrecitain, sélectionnées dans le cadre de son exposition « Florilège »

Les thèmes seront donc variés, aux vues de la diversité des photographies proposées par le photoclub.

Article 5 : Organisation

Les poètes doivent se rendre sur wambrechies.fr pour accéder à l'ensemble des photos proposés par le photoclub.

Chaque photo n'est sélectionnable qu'une fois.

Pour valider son choix, il est nécessaire de répondre au formulaire disponible en ligne sur wambrechies.fr.

La photo retenue est ensuite retirée du stock de photos disponibles.

En cas de fortes demandes, il est possible que toutes les photos soient déjà sélectionnées.

Article 6 : Conditions de forme

Le texte inédit doit être en français, tapuscrit ou manuscrit, sur un format A4 (21cm x 29,7cm), ne comportant qu'une page.

La forme est totalement libre.

Le poème doit porter un titre.

Article 7 : Dépôt

Le poème est à insérer dans une enveloppe à adresser au service culture:

➔ par voie postale à

Service Culture
« Wambrechies en poésie 2025 »
30 Avenue des châteaux
59874 WAMBRECHIES Cedex

➔ par courriel à : actionculture@wambrechies.fr

Il est obligatoire d'associer au poème un nom, prénom ou pseudo.

Lors de l'envoi du poème, merci de spécifier votre adresse postale, votre adresse mail, ainsi qu'un n° de téléphone.

Article 8: Droit d'auteurs

Du seul fait de leur participation, les poètes garantissent les organisateurs et le comité de lecture contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des oeuvres présentées.

Le Service Culture se réserve le droit d'édition éventuelle des œuvres, dans un bulletin municipal, dans un recueil ou encore sous forme d'exposition.

Article 9 : Livret

L'ensemble des photos et poèmes seront compilés dans un livret imprimé et distribué à l'ensemble des participants (poètes et photographes).

Le livret est offert par la Ville de Wambrechies.

Article 10 : Remise du livret

La réception organisée en l'honneur des poètes et photographes ayant participé à cet appel à poèmes aura lieu le **samedi 22 mars 2025 à 16h au Château de Robersart**.

La remise sera accompagnée de lectures et d'un verre de l'amitié et suivie d'une visite de l'exposition « Florilège »

Nous vous invitons chaleureusement à y participer.

En cas d'absence, le livret pourra être envoyé par voie postale.

Article 10 : La participation à cet appel à poèmes implique l'acceptation du présent règlement.

à Wambrechies, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Sébastien BROGNIART
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,
Christelle GALAND

